



R é g l e m e n t e r , c o n t r ô l e r , i n f o r m e r

L'ENJEU

25^e conférence des Commissions locales d'information

La 25^e conférence des Commissions locales d'information (CLI) a été organisée par l'ASN le 11 décembre 2013. Les CLI, l'ASN, les associations environnementales, les exploitants et les pouvoirs publics ont échangé sur les questions d'actualité qui ont rythmé l'année 2013, puis, lors de deux tables rondes, sur la sûreté des transports de substances radioactives et sur l'approche territoriale de la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire.

Pierre-Franck Chevet, président de l'ASN, a tenu à rappeler l'importance de l'expertise apportée par les CLI notamment lors des procédures réglementaires ou à l'occasion d'accidents ou d'incidents. Aux côtés de Jean-Claude Delalonde, président de l'Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI), et d'Henri Revol, président du Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire, Pierre-Franck Chevet a souligné également la nécessité de favoriser le rapprochement entre les citoyens et les experts publics. Les exploitants, l'ASN et les CLI, se doivent, chacun dans leur rôle, de répondre aux interrogations du public de manière précise et transparente, comme ce fut le cas en 2013 au sujet du démantèlement des installations nucléaires et de la durée de vie des réacteurs.

Le président de l'ASN a tenu à rappeler en outre que l'ASN, qui a élargi au cours de l'année 2013 le principe de participation du public aux décisions individuelles du nucléaire médical et industriel, souhaite associer davantage les membres des Commissions locales d'information à ce processus ouvert d'échanges et de concertation. www.asn.fr

ACTIVITÉS DU COLLÈGE

- ▲ **28 novembre** : Audition du Président de la SFRO
- ▲ **5 décembre** : Audition du Président de la SFPM ; Exercice de crise « transport de substances radioactives »
- ▲ **11 décembre** : 25^e conférence des CLI

AGENDA

15 janvier 2014
12^e réunion de la Commission mixte franco-luxembourgeoise de sécurité nucléaire

Paris

16 janvier 2014
Réunion plénière de l'ENSREG

Bruxelles

23-24 janvier 2014
Comité directeur franco-belge

Paris

28 janvier 2014
Voeux institutionnels et voeux à la presse

Montrouge

L'ASN EN ACTIONS

Le rôle renforcé des instances locales d'information pour les sites miniers

Rapport du GEP - Le 4 novembre 2013, le Groupe d'expertise pluraliste (GEP) sur les sites miniers d'uranium a remis à l'ASN et à la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) son rapport relatif à la mission complémentaire d'information et de suivi qui lui avait été confiée en septembre 2010. Sur cette base, l'ASN et la DGPR ont proposé plusieurs actions destinées à renforcer le fonctionnement et le rôle des instances locales d'information. Celles-ci consistent à encourager la participation de membres du GEP aux commissions de suivi de site (CSS), pour favoriser l'appropriation locale des problématiques liées aux mines d'uranium, à créer un réseau national de membres des CSS, placé auprès de l'ASN et de la DGPR, et d'intégrer certains de ces membres aux travaux du groupe de travail "Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs". www.asn.fr

L'ASN se prononce sur le dossier "Esquisse Jesq03" de l'ANDRA

Cigéo - Le dossier de l'ANDRA intitulé "Projet Cigéo - Esquisse Jesq03", remis à l'ASN pour analyse en décembre 2012, présente de manière synthétique "l'architecture d'ensemble retenue pour les études de conception" par l'ANDRA pour le projet de centre de stockage géologique en couche profonde "Cigéo". Ce dossier précise notamment les évolutions de conception du projet et leurs impacts sur la sûreté au regard du dossier précédemment remis à l'ASN et dénommé "Jalon 2009". L'ASN constate que l'ANDRA a tenu compte des principales recommandations qu'elle avait formulées en 2011 à propos des risques en fonctionnement et considère que certains nouveaux éléments de conception sont à même de renforcer la sûreté en fonctionnement de l'installation. L'ASN souligne que les études d'esquisse du projet sont destinées à être approfondies lors des études d'avant-projet nécessaires à la demande d'autorisation de création de l'installation. www.asn.fr



P.-F. Chevet intervient à l'Assemblée nationale lors de la deuxième édition des « Mardis de l'Avenir »

Le 3 décembre 2013, Pierre-Franck Chevet a participé au débat "Quel avenir pour le nucléaire ?" organisé à l'initiative du président de l'Assemblée nationale. L'objectif des "Mardis de l'Avenir" est de réfléchir aux moyens et aux enjeux de la transition écologique : Claude Bartolone a souhaité associer l'ASN à ce deuxième rendez-vous mensuel, qui a rassemblé députés, présidents des commissions de l'Assemblée nationale, chercheurs, représentants de la société civile, acteurs économiques et membres de différentes associations. Pierre-Franck Chevet s'est exprimé notamment sur la poursuite du fonctionnement des centrales au-delà des 40 ans et a de nouveau souligné qu' "aucune réponse de la part de l'Autorité de sûreté nucléaire n'est acquise à ce jour sur cette question". Luc Oursel (AREVA), Henri Proglia (EDF) et Yannick Rousselet (Greenpeace France) étaient présents à ce débat organisé à l'Hôtel de Lassay. www.asn.fr

L'ACTUALITÉ DU CONTRÔLE

Transport de déchets radioactifs

Incident ferroviaire de Drancy - Le Bourget : l'ASN a conduit une inspection

Le lundi 23 décembre 2013 vers 16 heures, quatre essieux sur huit d'un wagon d'un convoi ferroviaire de combustibles nucléaires usés sont sortis de la voie en gare de triage de Drancy - Le Bourget (Seine-Saint-Denis). Une équipe spécialisée de la Brigade des sapeurs pompiers de Paris est intervenue rapidement et a effectué des mesures radiologiques, qui n'ont pas révélé d'anomalie. Deux inspectrices de l'ASN ont conduit une inspection sur place mardi 24 décembre 2013. Un point de contamination - inaccessible au public dans la configuration de transport - correspondant à un débit de dose de 56 microsievverts par heure a été par la suite détecté sur le wagon ; la source de la contamination a été retirée et a fait l'objet d'analyses commanditées par AREVA. L'ASN a demandé à EDF, l'expéditeur du colis de combustible usé, de lui communiquer son analyse de l'incident (classé provisoirement au niveau 0 de l'échelle INES). www.asn.fr

Radiothérapie

Levée de la mise en demeure du centre de radiothérapie de Ris-Orangis

Lors d'une inspection réalisée le 11 octobre 2013, l'ASN a constaté que le centre de radiothérapie de Ris-Orangis avait correctement élaboré les procédures et les modes opératoires relatifs aux modalités de préparation, de validation et de réalisation des traitements par radiothérapie. Le centre s'est ainsi conformé aux exigences formulées dans la mise en demeure de l'ASN. En effet les inspecteurs de l'ASN avaient constaté en avril 2013 « un retard important dans la mise en œuvre du système de management de la qualité ».

www.asn.fr

COMPRENDRE

Les commissions locales d'information (CLI) ont été mises en place dans les années 1980 autour de la plupart des installations nucléaires sur la base d'une circulaire de 1981, à l'initiative des conseils généraux. La loi Transparence et sécurité nucléaire a conforté l'existence des CLI en leur donnant un statut législatif. Le code de l'environnement prévoyant la création d'une CLI auprès de chaque INB (une CLI pouvant être commune à plusieurs installations proches), l'article L. 125-17 définit la mission des CLI comme une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement pour ce qui concerne les installations du site. Le code de l'environnement confirme que la création de la CLI incombe au président du Conseil général ; la CLI est présidée par le président du Conseil général ou par un élu du département qu'il désigne à cet effet. Les CLI sont financées par les collectivités territoriales et par l'ASN. En 2013, l'ASN a décidé de maintenir son soutien aux CLI en 2014.

www.asn.fr

INTERNATIONAL

Union européenne

Renforcement du cadre juridique européen

Conformément au souhait du Conseil européen, exprimé après l'accident de Fukushima-Daiichi, de revoir le cadre législatif de la sûreté des installations nucléaires, la Commission a présenté en juin dernier une proposition de révision de la directive sur la sûreté nucléaire de 2009. Le texte est actuellement discuté au Groupe des questions atomiques du Conseil de l'Union européenne et sera présenté prochainement au Parlement européen qui rendra un avis consultatif au printemps. L'ASN est engagée dans les négociations en cours, en étroite liaison avec le Gouvernement. Elle a rappelé sa position sur ce projet de directive dans son avis du 7 janvier 2014.

VU SUR  **L'ASN reçoit les élus locaux au Salon des maires**
asn.fr

LETRE MENSUELLE ÉDITÉE PAR L'ASN

15 rue Louis Lejeune - CS 70013 - 92541 Montrouge Cedex
Tél. : +33 (0) 1 46.16.40.00 - info@asn.fr
Directeur de la publication : Pierre-Franck Chevet, président de l'ASN
Directeur délégué : Alain Delmestre
Rédactrice en chef : Marie-Christine Bardet
Conception, rédaction et réalisation : Max Robin - Fabienne Covard
Diffusion : La Lettre de l'ASN est adressée à près de 1950 abonnés
ISSN : 2101-9762.
Disponible sur www.asn.fr - Prochain numéro février 2014.

Suivez-nous sur le web et les réseaux sociaux :

www.asn.fr
www.facebook.com/asn.fr
<https://twitter.com/asn>

